

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 089/2019

OBJET : CULTURE : Attribution d'une subvention en nature à l'association NISSA PANTAI.

L'an deux mille dix-neuf, le 13 du mois de novembre à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 novembre 2019.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Françoise DAMILANO / Catherine DINI / Charles BEVACQUA / Nathalie DIGANI / Sophie ESPOSITO / Christine DECORDER / Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Eddie DEGIOVANNI / Guy GRANIER / Véronique PINAI / Xavier JARJANETTE /**PROCURATIONS** : Gracienne DODAIN à Catherine DINI / Jérémy GIBELLIN à Serge DIGANI / Jean-Luc CAMBRA à Robert NARDELLI / Taoufick FATFOUTA à Romain BIANCHI.**ABSENT** : Delphine BOLLARO / Marc LEROY / Régine RODRIGUEZ / Sonia CHAKROUNI / Mélanie MORINI / Jean-Yves LESSATINI.**Secrétaire de séance** : Romain BIANCHI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2334-42,

Considérant l'intérêt de favoriser la connaissance de la culture niçoise et de la langue niçoise plus particulièrement.**Considérant** la compétence des intervenants de l'association NISSA PANTAI

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Il est décidé au Conseil municipal d'autoriser l'attribution d'une subvention en nature à l'association de niçois......
Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 17 Votants : 21 Absents : 6 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 21

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 15/11/2019

Affichage en mairie le : 18/11/2019